

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 AVRIL 2013

Délibération n° D-2013-195

Cession de l'ensemble immobilier 7 rue Crémeau (BX n°293)

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/04/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 06/05/2013

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAU, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU

Direction Patrimoine et Moyens

**Cession de l'ensemble immobilier 7 rue Crémeau
(BX n°293)**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 7 rue Crémeau cadastré section BX n° 293 d'une superficie de 8a 47ca (plan joint en annexe).

Cet ensemble immobilier comprend :

- Un bâtiment à gauche en entrant :

- une partie bureaux en rez-de-chaussée d'une superficie de 174 m² : entrées, hall, dégagement, 2 bureaux, 4 salles et des sanitaires ;

- une partie habitation d'une superficie de 160 m² murée pour des raisons de sécurité : en sous-sol : 2 caves ; au rez-de-chaussée : entrée, dégagement, cuisine, salle à manger ; au 1^{er} étage : palier, 2 chambres, salle de bains ; 2^{ème} étage : palier, 2 rangements, chambre.

- Un bâtiment à droite en entrant : anciens sanitaires, garage et débarras d'une superficie de 48 m².

- un bâtiment au fond (de gauche à droite) : une partie bureaux / ancienne habitation pour 115 m² : sous-sol : 3 caves ; rez-de-chaussée : cuisine, salon, escalier, entrée ; étage : palier, salle de bains, dégagement, WC, 2 chambres ;

- une partie anciennement école pour 166 m² : rez-de-chaussée : préau, rangement, ancienne salle de gymnastique ; étage : escalier, couloir desservant 3 pièces.

Depuis le départ en septembre 2012 des associations (GODS et DSNE) qui logeaient dans la partie bureaux du 1^{er} bâtiment, ce bien est inoccupé.

Une société spécialisée dans la rénovation d'habitat ancien pour du locatif est intéressée par le site afin de réaliser environ 8 logements et a accepté le prix de cession proposé par la Ville de Niort d'un montant de 290 000 €. Cette acquisition est conditionnée par l'obtention d'un permis de construire. Ce montant est conforme à l'avis du service France Domaine (joint en annexe).

La société a également accepté de signer un compromis de vente qui intégrera un dépôt de garantie de 5% du prix HT soit 14 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession de l'ensemble immobilier sis 7 rue Crémeau au prix de 290 000 € ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir ;

- préciser que les frais liés à la réalisation du compromis de vente et de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL